Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_5-DE

Département du Morbihan **Arrondissement de Lorient** **Commune de Groix**	**Séance du Conseil municipal du 5 février 2026**			
Date de convocation : 30/01/2026 Date d'affichage de la convocation : 02/02/2026	L'an deux mil vingt-six, Le cinq février à dix-sept heures, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Marie-Françoise ROGER, Maire			
Date d'affichage de la délibération : 06/02/2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
	Monsieur Thierry BIHAN	X		
Nombre de conseillers En exercice 19 Quorum 10 Présents 17 Représentés 2 Votants 19	Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	X		
	Monsieur Christophe CANTIN	X		
	Monsieur Victor DA SILVA	X		
	Madame Chantal GRIVEAU-HUET	X		
	Jean-Claude JAILLETTE	X		
	Madame Dominique JUDDE	X		
	Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
	Monsieur Gilles LE MENACH	X		
Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine BIHAN-BERROU	Madame Marie-José MALLET	X		
	Monsieur Bernard PENHOET		X	Marie-Françoise ROGER
Délibération n°: CM-2026-5	Madame Marie-Françoise ROGER	X		
	Monsieur André ROMIEUX	X		
Objet : Proposition d'un avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération	Madame Françoise ROPERHE	X		
	Monsieur André STEPHANT	X		
	Madame Annick TONNERRE-BLANCHARD		X	Brigitte TONNERRE-GAMBINI
Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes	Madame Brigitte TONNERRE-GAMBINI	X		
	Monsieur Erwan TONNERRE	X		
	Monsieur Dominique YVON	X		
	Sens du vote : Pour : 19 Contre 0 Abstentions 0			

5. Proposition d'un avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération

La Conférence Intercommunale du Logement de Lorient Agglomération a été constituée en 2017. L'ambition de cette instance est de définir une politique territoriale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux à l'échelle de Lorient Agglomération de manière concertée avec les communes et les partenaires.

Des documents règlementaires permettant la mise en œuvre opérationnelle de cette politique sont issus de cette instance :
La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée le 25 juin 2019, pour une durée de 5 ans,
Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), a été approuvé le 25 juin 2024.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_5-DE

Créée par la Loi Egalité Citoyenneté de 2017, la CIA est un document à dimension contractuelle qui porte sur les engagements des principaux acteurs en termes d'attributions de logements sociaux mais aussi opérationnelle puisqu'elle intègre un programme de 15 actions. Cette convention relève des prérogatives de la CIL, qui a élaboré préalablement les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre, approuvé lui-même par délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018.

La CIA de Lorient Agglomération est arrivée à échéance le 24 juin 2025. De nombreuses actions ont été mises en œuvre comme par exemple : le développement d'une offre de loyer abordable, le développement d'une offre de logement pour les ménages à besoins spécifiques, la mobilisation du parc privé conventionné par le développement de l'intermédiation locative… Cependant d'autres actions restent à approfondir ou à investir. C'est pourquoi, il est proposé dans cette délibération de proroger de deux années supplémentaires la CIA par avenant, jusqu'au 25 juin 2027. Cela permettra de travailler plus spécifiquement sur :
- La caractérisation du fonctionnement du parc social ;
- Le développement de la mobilité dans le parc social ;
- L'harmonisation des pratiques au sein des commissions d'attribution de logement.

Cette période de 2 ans permettra également d'initier la révision de cette convention, toujours dans une démarche partenariale.

Il est également proposé d'intégrer à cet avenant, l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels qui avait été approuvé par le Conseil communautaire de Lorient Agglomération dans la délibération du 25 juin 2024.
La Convention Intercommunale d'Attribution a été ratifiée par 45 signataires (Lorient Agglomération, l'Etat, les 25 communes, les bailleurs sociaux, les partenaires du logement…). La signature de l'avenant sera ainsi l'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs mais aussi prendre en compte les évolutions statutaires des institutions (ex : fusion de Morbihan Habitat, changement de nom de la Fondation pour le Logement des Défavorisés…).

Cet avenant a reçu un avis favorable lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 décembre 2025, puis a été approuvé par le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération le 5 février dernier.

La commune de GROIX étant cosignataire de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2019 au même titre que l'ensemble des communes, des bailleurs sociaux, Action Logement Services et différentes associations membres de la CIL, il est donc nécessaire de délibérer pour permettre au maire de signer cet avenant.

Le projet d'avenant est annexé à la délibération.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération du 25 juin 2019 relative à la CIA,
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant les termes de la CIA en date du 11/06/2024,
Vu l'avis favorable rendu par la CIL de Lorient Agglomération en date du 18 décembre 2025,
Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'attribution en date du 10 février 2026,
Vu la délibération du 25 juin 2024 du Conseil Communautaire de Lorient Agglomération approuvant le Programme Local de l'Habitat 2024-2029,

Le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260205-CM_2026_5-DE

- d'approuver le projet d'avenant à la Convention Intercommunale d'Attribution de Lorient Agglomération annexé à la délibération, permettant une prorogation pour une durée de 2 ans et l'intégration de l'objectif d'attribution de logements sociaux aux travailleurs essentiels.
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer l'avenant à la CIA.

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 06/02/2026
Affichage et publication	Le 06/02/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix.

Le Maire, Marie-Françoise ROGER

